



85, rue Ste Anne
73500 – MODANE
Tel. : 07 45 28 35 43
Mel. : vam@vamaurienne.ovh

Mme Martine NORAZ
Présidente

à

Mme la Préfète de la Savoie
M. le Maire de Villargondran

A Modane, le 09 janvier 2026

OBJET : Installations classées pour la protection de l'environnement. Commune de Villargondran.

Demande d'enregistrement présentée par la SAS EUROVIA Alpes pour broyage, concassage, criblage des matériaux issus du chantier Lyon-Turin. PLAN DES EPINES

Madame la Préfète,
Monsieur le Maire,

Nous tenons à rappeler que le grand chantier Lyon-Turin qui apparaît, pour certains, comme une opportunité pour la Maurienne et la France, nous paraît à nous, membres d'une association agréée pour la protection de l'environnement, économiquement inutile à terme, problématique dans la tension sur le logement et l'emploi, délétère pour l'environnement, pour l'eau, la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique et sérieusement inquiétant pour la santé physique (poussières, émission de gaz à effet de serre et autres particules fines) et mentale (bruit, lumières, entrave à la circulation) des riverains.

Eurovia Alpes a déposé une déclaration le 18/04/2025 pour une durée de 6 mois sous la rubrique 2525-2 (activité industrielle). Il désire actuellement y effectuer une activité de broyage, concassage dont la puissance maximale nécessite de déposer un dossier d'enregistrement.

Cette activité fonctionnera avec un concasseur, voir exceptionnellement 2 et sera en lien avec l'activité du site du Plan d'Arc. Ce site est déjà artificialisé par des dépôts de matériaux du chantier plus anciens. Seule une petite partie est encore "naturelle".

Les autorisations loi sur l'eau demeurent inchangées et des prescriptions contenues dans l'autorisation environnementale et l'autorisation de destruction d'espèces protégées sont applicables.

Cependant, cette nouvelle station de concassage, broyage générera des nuisances supplémentaires (bruit, poussières etc...) et des dérangements de la faune à proximité. Certes la décision de traiter les matériaux sur place évite de les transporter ailleurs avec des circulation de camions supplémentaires, mais c'est une nouvelle source de nuisances qui va s'installer dans la vallée.

Dans le cadre de ce projet, nous demandons aux services de l'Etat et aux élus locaux :

- de bien veiller au respect strict des mesures préconisées par les différents arrêtés préfectoraux, notamment surveiller la qualité des matériaux traités et la réelle mise en place des mesures d'évitement, réduction, compensation. Les préconisations contenues dans le dossier d'enregistrement seront strictement contrôlées.

- de faire analyser systématiquement la nature du contenu des jauges OWEN (demande déjà faite lors du dernier comité environnemental) et rendre ces données publiques. En effet, les mesures quantitatives ne suffisent pas.

- de prendre en compte **tous** les effets cumulés avec d'autres phénomènes :
Pour exemple et non exhaustivement,

Gaz à effet de serre, : les effets cumulés des camions du chantier et des véhicules circulant sur l'autoroute (Fermeture du tunnel du Mont Blanc, circulation des touristes en hiver et été),

La pollution de l'air et l'émission de particules : les effets cumulés avec la pollution industrielle de la vallée, (4 usines Sévéso seuil haut), les poussières venues du Sahara ou du Canada...

Les atteintes à la ressource en eau (disparition des sources, assèchement des zones humides) cumulées avec le réchauffement climatique (fonte des glaciers, diminution de l'enneigement, modification du volume et des périodes d'étiage, modification du débit des cours d'eaux en période de hautes eaux, éboulements).

Et plus généralement, nous vous demandons de faire preuve de transparence pour tout ce qui concerne l'artificialisation des sols engendrée par le grand chantier : surface des bâtiments d'administration et de logements, surface des Installations de stockage de déchets inertes etc... et sur la remise en état en fin de chantier.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer, Madame la Préfète, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées et associatives.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a horizontal line extending to the right.